



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



PRCM
PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST



West Africa Coastal Areas
Management Program

PROJET RESILAO

**Appel à Projets pour des écosystèmes côtiers durables,
résilients et une économie bleue sociale et solidaire**

Règlement du 1er appel à projets - 2023



PRCM

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les zones côtières d’Afrique de l’Ouest soutiennent les moyens d’existence des populations et une biodiversité remarquable. Dans un contexte d’incertitude lié aux effets du changement climatique, le développement de la zone côtière ouest africaine s’accélère, sous l’impulsion de différents secteurs tels que l’urbanisme, l’équipement, la pêche, le tourisme, le transport international et le secteur extractif. Chacun de ces secteurs génère d’importantes dégradations environnementales et contribue à la densification des enjeux humains dans des espaces déjà contraints.

Afin de freiner voire d’inverser cette tendance à la dégradation des écosystèmes côtiers, indispensables aux systèmes de vie des communautés du littoral ouest africain, différents acteurs de la conservation, de la recherche scientifique et du développement joignent leurs efforts depuis bientôt 20 ans, au sein du Partenariat Régional pour la Conservation Côtière et Marine en Afrique de l’Ouest, le PRCM. Malgré leurs efforts, il reste nécessaire de consolider la résilience des écosystèmes et des sociétés côtières de la sous-région, en renforçant et en passant à une échelle supérieure les expériences réussies, en diffusant les meilleures pratiques et en soutenant les dynamiques locales afin qu’une multitude de leviers actionnés de manière coordonnée produisent des effets profonds et durables au niveau régional. Cette étape doit être franchie en consolidant les efforts de conservation et en impulsant le développement de chaînes de valeurs associées aux services des écosystèmes côtiers, qui respectent une logique de développement social et solidaire au bénéfice des organisations sociales, valorisent les savoir-faire et les patrimoines culturels ainsi que l’innovation en matière de collaboration et de solutions technologiques. Cette démarche de consolidation et d’élargissement des dynamiques de développement nécessite que les acteurs côtiers disposent d’un accès aux fonds et soutiens techniques adaptés.

C’est dans cette logique que le PRCM a lancé l’initiative régionale RESILAO, en collaboration avec le FFEM, ces deux organisations partageant de nombreux objectifs et ayant chacune expérimentée des outils innovants pour le financement et le développement de petites initiatives locales. La double démarche utilisée dans le cadre de RESILAO repose d’une part sur le financement direct de petits projets sélectionnés suite à des appels à projets lancés à l’échelle régionale, et d’autre part sur un effort de capitalisation et de renforcement des capacités d’élaboration de projet par les acteurs locaux, afin d’accroître leurs capacités d’influence et la portée des acquis en matière de résilience.

Objectifs de l’Appel à Projets

L’objectif global de l’appel à projet RESILAO est de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face aux mutations rapides de la zone côtière ouest africaine, par une consolidation et un passage à l’échelle des efforts de conservation et par l’impulsion à l’échelle régionale d’une dynamique de développement solidaire basée sur une économie bleue et durable.

Afin de répondre aux principales problématiques identifiées par le PRCM sur lesquelles des progrès peuvent être réalisés grâce à l’intervention des acteurs côtiers, trois thématiques d’action sont proposées. Certains projets pourront être élaborés avec des chevauchements entre plusieurs thématiques. Il sera toutefois demandé aux candidats de se placer dans l’une des trois thématiques, en choisissant celle qui correspond le plus directement à l’objectif central et à la stratégie d’intervention du projet proposé.

Dans une logique de mutualisation des impacts environnementaux tant au niveau local que global, le projet RESILAO et les initiatives qu’il soutiendra travailleront en synergie avec les stratégies, plans et politiques nationales comme multilatérales en cours. Le projet s’imbrique dans les Objectifs du Développement Durable, dans la Décennie des Nations unies pour la Restauration des Écosystèmes, les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique mais également la résolution WCC-2020-RES-030 de l’UICN sur la Résilience Côtière.

Thématique 1 : consolidation du réseau des sites de conservation et de restauration des écosystèmes côtiers

Les zones côtières d’Afrique de l’Ouest abritent une grande diversité d’écosystèmes incluant notamment deux archipels, de vastes estuaires à mangroves, des herbiers marins, des plages sableuses, quelques pointes rocheuses ainsi que les récifs coralliens très particuliers du Cabo Verde au fort taux d’endémisme. Enrichies par la production primaire des upwellings sahariens et des écosystèmes littoraux, les zones côtières ouest africaines soutiennent les moyens d’existence des populations et abritent une biodiversité extraordinaire (mollusques, poissons, tortues de

mer, mammifères marins en mer, faune terrestre, faune aviaire, etc.). Elle est également une zone d'hivernage et/ou de reproduction vitale pour de nombreuses espèces migratrices.

Toutefois, la biodiversité marine et la productivité des écosystèmes côtiers sont mises à mal par différentes pratiques comme les techniques de pêche non durables, comme c'est le cas pour les sélaciens, dont certaines espèces ont déjà disparu localement. Les ressources tant démersales que pélagiques, dont les stocks sont surexploités pour l'essentiel. Les développements en littoral sont également à l'origine de la pollution voire de la conversion d'espaces naturels, avec des impacts sur la biodiversité. Certains habitats naturels comme les plages, les zones humides côtières et les petits estuaires ne sont pas pris en compte dans les plans de développement locaux et voient leurs rôles écologiques réduits.

Afin de limiter ces dégradations et pour préserver une partie significative des écosystèmes côtiers, différentes aires marines protégées ont été mises en place au cours des 20 dernières années. Les superficies sous statut de protection, très hétérogène à l'échelle régionale, n'atteignent cependant pas encore les objectifs fixés par les agendas internationaux. De multiples zones, y compris très localisées, nécessiteraient de bénéficier de mesures conservatoires. Par ailleurs, pour les AMP existantes, l'efficacité de la gestion n'est pas toujours satisfaisante et justifie des efforts additionnels pour que leurs objectifs de conservation soient atteints.

Le projet RESILAO, au travers de cette première thématique, recherchera la densification du réseau de conservation des sites naturels côtiers dont l'importance écologique est significative, mais aussi l'amélioration de l'efficacité de gestion des AMP déjà en place. La mise en défense effective de sites menacés et la restauration d'écosystèmes littoraux seront au cœur des projets soutenus. L'éducation à l'environnement, la sensibilisation, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne des acteurs dans cette entreprise devront également être pris en compte. Les acteurs qui chercheront à conserver des espaces situés à l'extérieur des aires protégées et cherchant à valoriser d'autres statuts de conservation et de gestion tels que les OECM (Other Effective area-based Conservation Measures) ou autres mesures de conservation efficaces par zone en français) seront pris en compte. Les engagements volontaires très remarquables des communautés locales dans des dynamiques orientées vers la conservation des écosystèmes naturels, comme en Casamance ou en Guinée Bissau, témoignent en effet de la conscience d'un risque de perte de contrôle sur les territoires de vie et la fragilisation des économies locales. Les expériences de gestion des habitats et des ressources naturelles fondées sur des engagements communautaires forts seront donc également encouragées.

Thématique 2 : développement de chaînes de valeurs basées sur les services des écosystèmes côtiers pour l'émergence d'une économie durable bleue sociale et solidaire

La zone littorale concentre l'essentiel de la population ouest africaine, dont la dépendance aux ressources naturelles locales demeure très importante, dans les zones rurales mais également dans les extensions urbaines et les villes secondaires. Dans de nombreuses situations, faute d'alternatives suffisantes, la pauvreté génère une exploitation non durable des ressources, à l'exemple de la pêche de juvéniles ou de la déforestation, et contribue à la dégradation du capital naturel. Par ailleurs, la rareté des solutions de financement et la faible professionnalisation des petites organisations de producteurs limite les possibilités de création de valeur ajoutée par la transformation des ressources naturelles et leur commercialisation sur des marchés rémunérateurs.

Malgré ces pressions croissantes, on assiste à une multiplication des initiatives fondées sur les savoir-faire locaux, la valorisation des services des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature. De nouvelles approches du développement local, associées à une professionnalisation des organisations de base et des ONG nationales, permettent l'épanouissement d'activités économiques rentables et durables, notamment dans les zones périphériques des aires protégées marines et côtières. C'est pourquoi la seconde thématique de l'APP RESILAO mettra l'accent sur le développement de chaînes de valeur durables associées à la valorisation des ressources naturelles du littoral ouest africain, en soutenant la professionnalisation des organisations socio-professionnelles, des groupements de producteurs et des entreprises de petite dimension et des entreprises sociales et solidaires appuyant les petits producteurs avec une démarche éthique et équitable. Les initiatives portées par les groupements féminins qui structurent le tissu social notamment en zone rurale seront notamment prises en compte. L'emploi d'une population jeune fait aussi partie de l'ambition de cette thématique. Avec son angle économique, son objectif sera de favoriser l'épanouissement d'une économie sociale et solidaire autour de la valorisation du capital naturel, via l'accroissement des volumes d'activités, la modernisation des processus de transformation, la fixation et le réinvestissement local des richesses produites, la structuration et la professionnalisation de filières, l'émergence de labels de qualité et le renforcement des chaînes de valeur respectant des principes d'équité économique des producteurs jusqu'aux consommateurs.

À l'échelle globale, cette thématique se focalise sur le concept d'économie bleue qui englobe l'utilisation durable et la préservation des ressources aquatiques dans les environnements côtiers et marins. L'économie bleue représente les activités qui exploitent les milieux aquatiques (pêche, biotechnologies, tourisme côtier, transport maritime, etc), à condition qu'elles soient menées de manière intégrée, équitable et circulaire. Ces activités contribuent à améliorer la santé des écosystèmes aquatiques grâce à la mise en place de mesures de protection et de restauration.

Thématique 3 : promotion de solutions innovantes pour renforcer la résilience des territoires côtiers

En Afrique de l'Ouest, les espaces littoraux ont été l'objet d'une artificialisation importante et d'une urbanisation croissante au cours des trente dernières années. La concentration des populations sur le littoral, l'intensification et la diversification des activités, ont fait des bordures maritimes le principal théâtre du développement économique et social. Face à des dynamiques de développement rapide, à une planification insuffisante de l'aménagement des territoires, à une trop faible maîtrise foncière et à l'occupation du domaine public maritime, au développement d'enjeux dans des zones fragiles et exposées aux effets du changement climatique, les communautés et les collectivités locales peinent à trouver des solutions pour répondre aux risques côtiers et structurer leurs stratégies d'adaptation locale. Ces développements s'accompagnent le plus souvent de pollutions et de pertes de valeurs paysagères, qui peuvent contribuer à restreindre l'attractivité de certaines zones et les opportunités de leur valorisation à travers le tourisme local ou par l'épanouissement d'activités récréatives qui contribueraient à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des riverains.

Le projet RESILAO souhaite apporter des réponses à ce constat en soutenant, au travers de la troisième thématique de l'appel à projets, l'expérimentation de solutions innovantes mises en œuvre par des collectifs d'acteurs locaux, pour améliorer la préservation, la cohérence de l'aménagement et la valorisation des espaces côtiers. Il s'agira notamment de favoriser les collaborations en vue d'associer les efforts de la société civile et du monde académique aux démarches entreprises par les collectivités locales et, lorsque pertinent, les acteurs du secteur privé, dans l'objectif d'améliorer la gestion et la valorisation d'espaces côtiers au profit des populations. Les projets retenus devront donc chercher à faire la démonstration de la possibilité de réduire la dégradation des espaces littoraux et de limiter les risques côtiers au travers d'actions et d'aménagement innovants, fondés sur des solutions non impactantes pour l'environnement, tout en préservant un accès ouvert à un patrimoine littoral commun porteur de développement et de valeurs sociales et solidaires.

Au-delà des techniques innovantes et de l'ingénierie écologique, RESILAO cherchera ainsi à renforcer de nouvelles dynamiques de collaboration et des synergies d'acteurs pour une promotion et un passage à l'échelle des meilleures pratiques d'aménagement de la zone côtière.

2. SITES D'INTERVENTION

Le projet RESILAO interviendra dans les pays suivants : Mauritanie, Sénégal, Cabo Verde, Gambie, Guinée Bissau et République de Guinée. Il s'intéressera particulièrement à deux types de sites :

- **Des sites reconnus à l'échelle de la région comme des sites à haut intérêt écologique et à enjeux prioritaires**, qui font déjà l'objet de classements par les autorités nationales et de l'attention des bailleurs. Les projets soutenus dans ces sites viseront à consolider les acquis de la conservation et à renforcer l'implication des acteurs des territoires côtiers dans leur gestion patrimoniale.
Exemple de sites proposés par RESILAO (liste indicative mais non exhaustive) :
Mauritanie : Réserve satellite du Cap Blanc / Parc National du Banc d'Arguin / Parc national du Diawling
Sénégal : Kayar / La Somone / Joal Fadiouth / Sokone / Kawawana / Ufoyaal Kassa Bandial
Cabo Verde : Santa Luzia, Razo e Branco
Gambie : Jokadu national park / Tanbi national park / Bijol islands and Tanji birds réserve
Guinée Bissau : Parc Naturel Mangroves de Cacheu / Archipel des Bijagos
Guinée : AMP Tristao et rio Compuny / Rio Kapatchez / Îles de Loos

- **Des sites ne disposant pas de statuts de classement ni de soutien de la part des bailleurs de l'environnement**, menacés par un développement rapide, urbain, touristique, portuaire ou autre, dont les valeurs écologiques mériteraient des dispositions conservatoires afin d'agir comme des tampons, des coupures vertes ou des parcs urbains et périurbains de futures villes plus résilientes.

Exemple de sites proposés par RESILAO (liste indicative mais non exhaustive) :

Mauritanie : Baie de l'Etoile (Nouadhibou) / Villages Imraguen au sud du PNBA / Ndiago

Sénégal : Gandiolais / Popenguine / Mbaling / Pointe Sarène et Mbodiène / Kafountine et embouchure de la Casamance

Cabo Verde : São Vicente / Maio / Fogo et Brava

Gambie : Bintang, Sami and Brefet Bolong

Guinée Bissau : Estuaire du rio Cacheu / Iles de Jeta et Pecixe & littoral Biombo / Rio Grande de Buba

Guinée : Cap Verga / Estuaires de la Fatala et du Konkouré / Îles rizicoles de Kaback et Kakossa / Estuaire de la Mélacorée

Cette liste n'est pas exhaustive et les sites mentionnés ne sont en rien imposés aux soumissionnaires qui restent libres de proposer d'autres zones d'intervention, en spécifiant évidemment la pertinence de ce choix, en fonction des deux principaux critères mentionnés plus haut. Cependant, il est à noter que les sites bénéficiant déjà d'investissements importants sur les questions de résilience côtière ne seront pas considérés comme prioritaires

3. TYPES D'ACTEURS ÉLIGIBLES ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Catégories d'acteurs selon les thématiques de l'appel à projet

Différentes catégories d'acteurs pourront se porter candidats pour l'appel à projet, avec selon les thématiques des profils privilégiés, comme proposé dans la liste ci-dessous, non exhaustive. On suggérera la constitution de groupements ou de consortium d'acteurs pour répondre à l'appel à projets, car le PRCM souhaite encourager les acteurs côtiers à s'engager conjointement vers l'atteinte d'objectifs partagés, travailler ensemble concrètement et associer leurs compétences pour actionner de manière coordonnée des leviers complémentaires, générateurs de changements et promoteurs des meilleures pratiques.

Les acteurs principaux appelés à soumettre des propositions sont :

- les GIE, les coopératives, les entreprises sociales et les petites entreprises directement associées à une valorisation durable des ressources naturelles ou au recyclage des déchets, ainsi que les opérateurs touristiques de petite dimension et valorisant un tourisme naturaliste contribuant à la promotion des démarches de conservation de la nature.
 - les organisations communautaires et socioprofessionnelles de développement socioéconomique local, les petites entreprises et les entreprises sociales dédiées au soutien des petits producteurs, les groupement d'intérêt économique, les coopératives, les groupements de producteurs(trices) et les comités locaux de gestion d'AMP,
 - les ONG et les associations nationales environnementales et de défense du littoral,
 - les centres de recherche scientifique, les écoles et les centres de formation ;
 - des médias locaux ;
 - etc.
- les collectivités locales.

Si le projet RESILAO encourage les acteurs de la recherche à s'investir, ce doit être dans une démarche de synergie avec d'autres acteurs et en appui à une démarche opérationnelle. Les projets strictement dédiés à la recherche ne seront pas éligibles dans le présent appel à projets.

Critères d'éligibilité

Pour prétendre aux financements du projet RESILAO, les soumissionnaires principaux (Leaders de consortium) devront pouvoir prouver qu'ils répondent aux critères suivants, destinés à encourager l'épanouissement d'acteurs déjà engagés et crédibles dans le champ d'activité concerné par leur proposition, ainsi que le respect des règles fiscales et sociales en vigueur dans les pays bénéficiaires :

- Avoir un statut juridique reconnu par l'administration ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'entité attributaire, permettant de recevoir les subventions ;
- Pour les acteurs économiques, un certificat de non-faillite et les documents prouvant que les obligations fiscales et sociales sont à jour ;
- Dans la mesure du possible, fournir une preuve d'adossement d'une autorité publique ou de gestionnaires de zones protégées, notamment pour les projets mis en œuvre dans des Aires protégées.
- Être en mesure de documenter une expérience confirmée de terrain en rapport avec le projet soumis et disposer d'une implantation locale reconnue ;
- Être en mesure de documenter une expérience en gestion de projets ;
- Être en mesure de documenter des compétences avérées dans le domaine de la thématique choisie.

4. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets se déroulera en deux étapes successives, selon la séquence suivante :

Appel à proposition de concepts de projets :

En réponse à l'appel à projet, les candidats intéressés transmettront au PRCM un concept de projet, préparé selon le formulaire transmis, qui devra se limiter à 6 pages maximum et permettra aux membres du comité de sélection d'apprécier la qualité de l'idée de projet et les principaux éléments de sa faisabilité. Ce concept sera accompagné d'un dossier administratif constitué des documents présentant la structure du candidat et celle de ses partenaires le cas échéant. Les différentes pièces administratives et les éléments de référence du candidat et de ses partenaires éventuels devront permettre au comité de sélection de vérifier que les critères d'éligibilité seront bien vérifiés.

Sélection des concepts et invitation à soumettre des documents de projets complets :

Le comité de sélection se réunira pour analyser les concepts reçus, en vérifiant dans un premier temps leur recevabilité (présence des éléments demandés, éligibilité des candidats, etc.) et en analysant ensuite la qualité des propositions, en se basant sur la grille de notation présentée en annexe 1. Pour les concepts jugés recevables et intéressants, le PRCM enverra aux candidats une invitation à soumettre un document de projet complet, dont l'analyse reposera sur la grille de notation en annexe 2.

Dans le cas où le dossier de concept de projet est incomplet notamment sur des éléments de justification administrative, juridique ou financière lors de sa soumission, un délai pourra être accordé jusqu'à la soumission du dossier de projet complet.

Les concepts soumis ne seront pas nécessairement tous retenus en fin de parcours et ne bénéficieront pas forcément de financements. Seuls les projets complets retenus en fin de processus de sélection seront financés (voire suite du processus).

Pour rappel, deux appels à projets sont prévus, le premier lancé en 2023 et le deuxième sera lancé en 2025.

Pour certains soumissionnaires dont le dossier est pertinent n'aura pas été retenu au premier appel à projets, ils seront encouragés à se représenter lors du deuxième appel et pourront bénéficier d'un accompagnement méthodologique par le PRCM.

Période de préparation des documents de projets complets :

Entre la lettre d'invitation à soumettre un document complet et la date limite de dépôt, les candidats retenus en première phase de sélection disposeront d'un mois pour préparer leur document de projet complet. Le PRCM mobilisera dans chaque pays bénéficiaire des coaches qui pourront intervenir en appui aux candidats afin de s'assurer qu'ils seront en mesure de préparer leur document selon la grille proposée, et pour les accompagner dans la préparation de leur plan d'affaire le cas échéant (thématique 2). Ces coaches, des personnes à la fois compétentes et indépendantes, seront mobilisables sur demande pour une à deux journées au maximum. Ils apporteront un conseil en termes de méthode mais ne seront pas habilités à apporter des appuis de nature à avantager les candidats.

Sélection des lauréats sur la base des documents de projets complets :

Le comité de sélection se réunira une seconde fois afin d'analyser les documents reçus, sur la base de la grille de notation présentée.

Décision d'octroi de financements :

Le rapport du comité de sélection sera transmis à la coordination et au comité de pilotage, ce dernier ayant la responsabilité de prendre la décision finale pour l'octroi d'un financement. Le Comité de Pilotage conservera à sa discrétion un certain niveau de décision de manière à favoriser un relatif équilibre entre les pays bénéficiaires. Il ne pourra pas décider d'inverser l'ordre des notations entre les candidats.

5. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Comité de sélection des projets

Les concepts de projets et les documents de projets complets seront analysés par un comité de sélection réuni par le PRCM, composé de 5 à 7 membres, tous des personnalités reconnues et compétentes opérant dans la région ouest africaine. Ils travailleront selon des instructions précises et en évitant tout risque de conflit d'intérêt. Lorsqu'un membre du comité de sélection constatera qu'il entretient des relations d'intérêt, des liens directs ou indirects forts avec un candidat, il en informera la coordination du projet et ne participera pas à l'analyse du dossier correspondant.

Critères de sélection des projets

L'analyse des documents soumis, concepts et documents de projet complet, se fondera sur les critères présentés ci-dessous, en vue de privilégier la sélection des meilleurs projets possibles. Ces critères sont également indiqués dans l'appel à projet afin que les candidats en tiennent compte lors de l'élaboration de leur proposition.

- **Qualité générale du dossier de soumission** : Les projets soumis devront suivre la structure du formulaire proposé dans l'APP et contenir l'ensemble des informations et éléments constitutifs obligatoires du dossier, tels qu'indiqués dans le règlement de l'APP et la lettre d'invitation à soumettre une proposition complète.
- **Pertinence de la proposition** : Les projets soumis devront d'une part correspondre aux orientations thématiques dans lesquels ils s'inscrivent, et d'autre part démontrer une véritable pertinence en expliquant comment ils s'insèrent dans le contexte, comment ils répondent aux problématiques locales et contribuent à alimenter des dynamiques locales en faveur d'un développement socio-économique respectueux de la nature et des valeurs socioculturelles locales.
- **Clarté des objectifs et résultats** : Les propositions devront indiquer précisément les objectifs et les résultats qui seront recherchés au travers des investissements et activités programmées.
- **Passage à l'échelle** : Ce critère est en correspondance avec l'objectif global du projet RESILAO, qui vise à faciliter le passage à l'échelle des instruments, démarches et expériences contribuant au renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés de la zone côtière ouest africaine. Les candidats devront ainsi montrer comment leur proposition explique cette dimension de promotion des meilleures pratiques, de passage à l'échelle des expériences réussies, de pérennisation des acquis et de répliquabilité des réalisations.
- **L'innovation** : Seront privilégiés les projets porteurs d'innovation, tant au niveau des techniques employées dans le projet que dans son organisation, sa gouvernance, sa logique de partenariat ou encore sa manière de capitaliser.

- **Durabilité environnementale** : Les méthodes d'exploitation des ressources naturelles doivent être respectueuses des espèces menacées et des mesures de conservation en vigueur dans les zones d'activité. De plus, les ressources naturelles exploitées doivent être gérées de manière durable. Les procédés de traitement et d'emballage ne doivent pas utiliser de produits dangereux ou de plastiques à usage unique. Les initiatives zéro déchet qui intègrent le recyclage seront encouragées.
- **L'impact social** : Les projets devront démontrer leur impact sur le bien-être socio-économique et le soutien aux communautés vulnérables. Le partage des bénéfices devra être considéré.
- **L'approche genre** : Les projets retenus cibleront les groupements féminins et les initiatives portées par des femmes leaders d'opinion dans les zones rurales littorales, ainsi que leurs contributions aux chaînes de valeur et à la production de richesses réinvesties localement. Les projets soutenus privilégieront également la jeunesse à travers une contribution à l'éducation environnementale mais aussi leur intégration dans les projets de développement local et les chaînes de valeur.
- **Adéquation du système d'indicateurs proposé** : les indicateurs choisis et leurs modalités de suivi devront démontrer une parfaite faisabilité de manière à garantir la possibilité d'évaluer la réalisation des attendus et faciliter la remontée des informations.
- **Complémentarité et synergie** : Bien que les appels à projet soient individualisés, les complémentarités et synergies entre les projets proposés et les initiatives et dynamiques déjà existantes seront prises en considération. Néanmoins une entité ne peut être leader/chef que d'un seul projet par génération d'appel à projet. Une même entité pourra par contre être impliquée dans plusieurs projets ou consortium de partenaires porté par une autre entité sur une même génération. De manière plus générale, les projets devront chercher à montrer qu'ils s'imbriquent dans les objectifs nationaux, et collaborent avec les autorités publiques pour les aider à remplir leurs engagements multilatéraux sur l'environnement.

6. MODALITÉS DU SOUTIEN OCTROYÉ AUX PROJETS SÉLECTIONNÉS

Durée des projets et types de financement

Les projets sélectionnés seront d'une durée entre 18 à 24 mois, et pourront bénéficier de fonds allant de 50 K€ jusqu'à 150 K€. S'il y a des cofinancements à votre projet merci d'indiquer la nature, les montants et la source des financements. Cela pourrait être un atout au moment de la sélection.

Les financements accordés par le PRCM seront mis à disposition suivant plusieurs tranches, avec un versement initial à la signature et des versements successifs qui feront l'objet d'une discussion lors de la négociation du contrat en fonction du plan d'investissement et selon le chronogramme du projet.

La sélection du projet n'entraîne pas l'acceptation systématique du budget proposé, qui pourra être discuté dans une phase de négociation avec le PRCM avant validation définitive par le comité de pilotage.

Contractualisation

Une fois discutés, vérifiés et validés le budget, le chronogramme des versements, les cofinancements, la formulation des résultats attendus, les réalisations prévues, le système de suivi-évaluation et les différentes obligations contractuelles (formats et dates de remise des rapports, etc.), un projet de contrat sera soumis au bénéficiaire par la coordination du projet. Le contrat, signé entre le PRCM et le candidat retenu, leader du groupement porteur du projet le cas échéant et un premier versement sera effectué sur le compte bancaire du porteur de projet, ou sur le compte bancaire dédié au projet le cas échéant.

Accompagnement des porteurs de projets

Au nombre de six, originaires de chacun des pays bénéficiaires, les coachs sont des personnalités reconnues pour leurs compétences multiples et leur forte expérience en matière de coordination de projets de conservation et de développement local.

Afin d'apporter un conseil méthodologique et technique aux porteurs de projets, les coaches pays pourront être mobilisés sur demande afin de leur apporter une assistance pour identifier des ressources en formation technique, faciliter l'organisation d'une visite d'échange ou encore soutenir la préparation des rapports périodiques d'activité. Ils assureront également un appui tout au long des phases de mise en œuvre des projets financés.

Modalités du suivi et livrables attendus

Un dispositif de suivi-évaluation des effets du projet RESILAO sera mis en œuvre et permettra la tenue d'un tableau de bord et la production régulière de rapports sur l'état d'avancement des projets financés. Pour cela, le porteur de chaque projet financé aura également la charge de produire des rapports périodiques selon un format convenu et permettant de documenter l'évolution des indicateurs adoptés lors de la négociation du contrat.

La mise à jour du tableau de bord de chaque projet sera assurée par la coordination du projet RESILAO, avec l'appui du coach pays lorsque nécessaire, sur une base trimestrielle. Chaque opérateur assurera la remontée d'informations avec des réunions trimestrielles en visioconférence permettant de partager les succès et les difficultés éventuelles, d'une part, et produira d'autre part un rapport semestriel complet technique et financier. Cette remontée d'informations sur une base à la fois verbale et écrite alimentera en continu la communication du projet RESILAO avec les récits d'actions, d'événements, ainsi que la transmission de médias (cartes, photos, vidéos, interviews, livrables et rapports).

Participation à la capitalisation des expériences développées et à l'incubation de projets nouveaux

Les bénéficiaires des projets financés dans le cadre de RESILAO et leurs actions sur le terrain seront documentés dans une base de données régionale gérée par le PRCM, dont la vocation sera de faciliter les mises en relations entre les acteurs de terrain d'une part, et d'autre part les bailleurs de fonds, les guichets de financement de petites initiatives et les programmes d'appel à projets en Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, les porteurs de projets seront invités à prendre part à des visites d'échange et à des réunions régionales bisannuelles d'échange d'expériences, d'apprentissage mutuel et de capitalisation en vue d'extraire les leçons apprises de la communauté des partenaires de RESILAO et de les partager avec d'autres partenaires du PRCM impliqués dans des projets locaux de renforcement de la résilience côtière. Des ateliers auront lieu en marge des Forums régionaux du PRCM, qui permettront en même temps de jouer un rôle d'incubateur pour de nouvelles générations de petits projets.

7. COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les documents qui composent le dossier de candidature devront être soumis en français, anglais, ou portugais.

Composition du dossier

- se référer au formulaire de concept de projet

Calendrier Prévisionnel

Lancement de l'appel à projets	Juin
--------------------------------	-------------

Date limite de dépôt des concepts	Mi-août
1ere réunion du comité de sélection	Mi-Septembre
Annonce des Concepts retenus et invitation des soumissionnaires à développer un document de projet complet (avec appui méthodologique par les coachs pays sur demande)	Octobre
Date limite de dépôts des documents de projets complets	Novembre
2ème réunion du comité de sélection	Décembre
Annonce des résultats et signature des contrats	Décembre

Les porteurs de projets sont invités à envoyer à envoyer leur dossier en ligne sur la plateforme dédiée du site PRCM OU à l'adresse électronique suivante :

prcm@prcmarine.org

Au plus tard le 23 août 2023

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION DES CONCEPTS DE PROJET

Cette grille doit être appliquée une fois qu'aura été vérifiée, lors de l'ouverture des dossiers de candidature, la présence de toutes les pièces obligatoires, dont l'absence serait éliminatoire (documents de reconnaissance officielle du chef de file et des membres du groupement le cas échéant).

Dans le cas où les autres pièces demandées (situations financières, obligations fiscales, sociales, etc.) ne seraient pas présentes, il doit être noté qu'elles seront obligatoirement présentées avec le document de projet complet si le concept est retenu. Si leur absence est à nouveau constatée à la seconde étape de la sélection, le dossier sera définitivement rejeté.

Critère d'évaluation	Points
1. Qualité et complétude du dossier	/10
Présentation générale du dossier	/5
Présence de toutes les parties et informations demandées	/5
2. Pertinence et justification du projet	/50
Pertinence de l'idée de projet présentée	/15
Correspondance des objectifs avec ceux de la thématique de l'APP	/5
Contribution au renforcement de la résilience dans la zone considérée	/10
Contribution au passage à l'échelle / consolidation de bonnes pratiques / caractère innovant	/10
Faisabilité du projet (objectifs, chronogramme et budget)	/10
3. Capacités et expérience du candidat	/40
Expérience du candidat principal en matière de gestion de projets	/15
Capacité du candidat principal à développer et animer des partenariats	/10
Qualité du groupement proposé et complémentarité des membres	/15
Total	/100

La note minimale requise pour être sélectionné est de 70 points

ANNEXE 2

GRILLE D'ÉVALUATION DES DOCUMENTS DE PROJET COMPLETS

Cette grille doit être appliquée une fois qu'aura été vérifiée, lors de l'ouverture des dossiers de candidature, la présence de toutes les pièces obligatoires, dont l'absence aurait été constatée dans le dossier de soumission du concept de projet. Si leur absence est à nouveau constatée à ce stade, le dossier sera définitivement rejeté.

L'absence d'un cofinancement de 20% du budget sera également considéré par le comité d'évaluation comme un motif d'exclusion.

Critère d'évaluation	Points
1. Qualité et complétude du dossier	/10
Présentation générale du dossier	/5
Présence de toutes les parties et informations demandées	/5
2. Pertinence et justification du projet	/15
Qualité de l'analyse contextuelle	/5
Qualité de l'analyse et de la description du problème à traiter	/5
Pertinence du projet en réponse au problème identifié	/5
3. Qualité du projet	/30
Qualité de la stratégie d'intervention proposée	/10
Pertinence des activités envisagées	/10
Qualité de la formulation des objectifs, résultats et système S&E	/10
4. Contribution aux objectifs de RESILAO	/25
Contribution au passage à l'échelle / consolidation de bonnes pratiques / caractère innovant	/5
Contribution au renforcement des collaborations entre acteurs	/15
Contribution du projet à l'approche genre	/5
5. Qualité de l'équipe de coordination / animation proposée	/10
Clarté de la description du rôle des intervenants	/5
Qualification et expérience du porteur de projet (CV)	/5

6. Faisabilité du projet	/15
Réalisme du chronogramme	/5
Qualité du budget proposé	/5
Existence de cofinancements additionnels	/5
Total	/100

La note minimale requise pour être sélectionné est de 70 points